DATE LIMITE : 15 JANVIER 2021

ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES ÉTUDIANTS
Service Social des Étudiants (SSE)
Quartier des Urbanistes, 1
Traverse des Architectes 4
Pavillon B3b
4000 – Liège Sart-Tilman
Tél. : 32(0)4 366 52 99
Courriel : pretsocial.sse@uliege.be

Identifiant ULiège :

S						

Date : / / 20 . .

DEMANDE DE PRÊT SOCIAL POUR LE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION 2020-2021

Informations uniquement de l'étudiant :

Nom : ……

Prénom : ……

Téléphone : ……

IBAN du compte bancaire : ……

Montant à étaler : …… €

Documents à annexer à cette demande :

Si la demande est basée sur des revenus imposés en Belgique :

- une **composition de ménage** récente *(à partir du 01/07/2020)* délivrée par l'Administration Communale du lieu où vous êtes domicilié.
- une copie complète de l'avertissement extrait de rôle des **revenus 2018 – imposition 2019** de la personne dont vous êtes à charge.

Si la demande est basée sur des revenus imposés à l'étranger :

- une **attestation** qui définit la composition du ménage **complétée et signée par l'Administration Communale** dont dépend **votre lieu d'habitation.**
- une **copie du document officiel du Service des Impôts** de la personne dont vous êtes à charge (avis d'impôt, certificat de revenus, avertissement extrait de rôle…) sur lequel apparaissent les revenus imposables du ménage pour l'**année 2018**.
- une **copie de la prise en charge par un garant** ou du **document officiel confirmant l'octroi d'une bourse.**

Attention !

Le Service Social des Etudiants versera la somme du prêt octroyé sur le compte du Service des Inscriptions à la réception de la 1e mensualité et des documents requis constituant un dossier complet.

Cadre destiné au SSE :